

LE CONSEIL EN ORGANISATION

POURQUOI PROPOSER CE NOUVEAU SERVICE ?

Evolutions législatives et réglementaires, contexte financier de plus en plus contraint, accroissement des besoins et des exigences du public, émergence de nouveaux métiers, évolutions technologiques et dématérialisation, départs massifs à la retraite dans les années à venir, vieillissement des effectifs, ... Ces constantes évolutions obligent les collectivités et établissements à adapter en permanence leur(s) organisation(s).

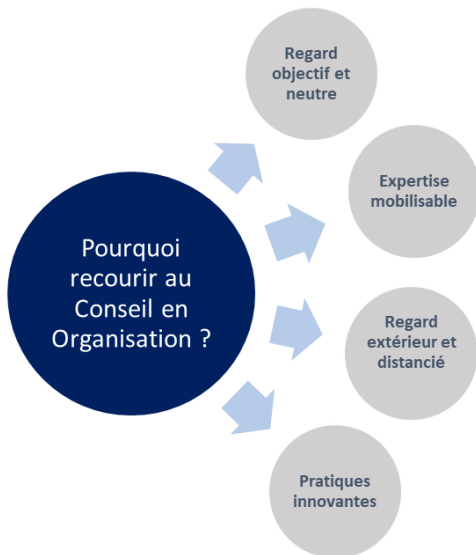
Pour vous aider à faire face à ces changements, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a décidé de mettre en place un service de **Conseil en Organisation (CO)**.

QU'EST CE QUE LE CONSEIL EN ORGANISATION ?

Le CO a pour vocation d'aider une collectivité ou un établissement public à renforcer durablement son efficacité et son efficience et à adapter son organisation aux évolutions du service public. Concrètement, il :

- Apporte une **aide ponctuelle** à une problématique spécifique rencontrée par la collectivité
- Agit sur le besoin **d'amélioration de la performance**
- Apporte une **méthode, des outils** pour accompagner les collectivités dans leur conduite du changement

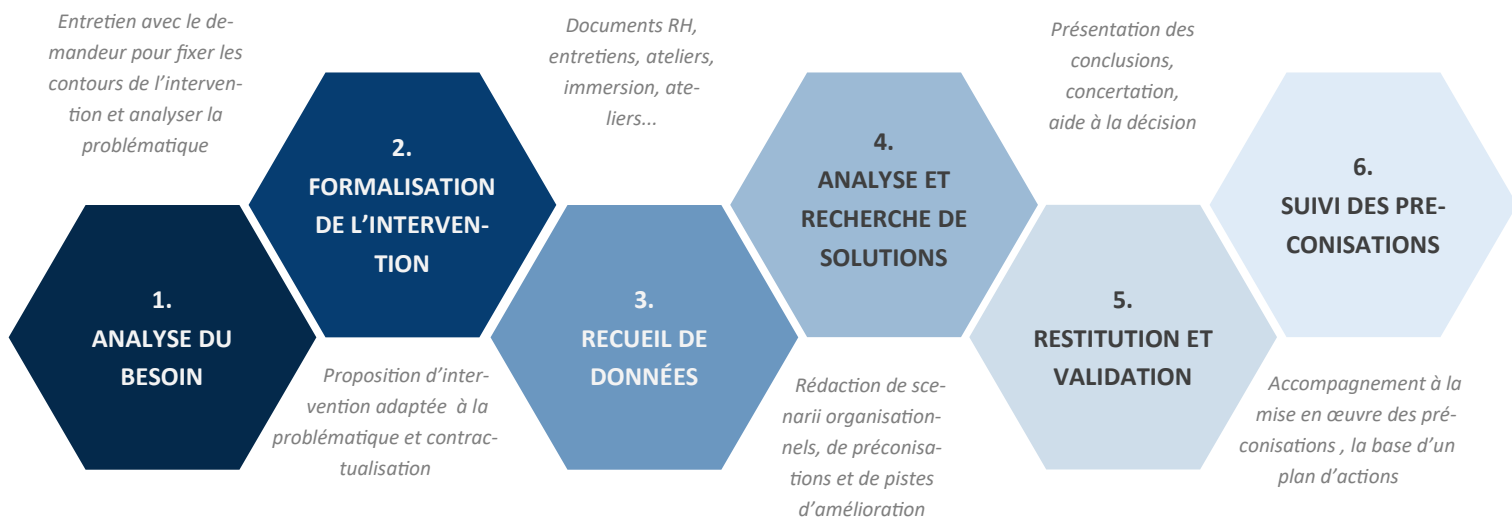
Le + : il **mobilise tous les domaines d'expertise du CDG**



QUELS SONT LES DOMAINES D'INTERVENTION ?

- **Appui juridique et organisationnel personnalisé** : Aide à la mise en place, à l'intégration ou au retour aux obligations légales et réglementaires.
Ex : retour au 1607h, annualisation du temps de travail, audit de la situation administrative des agents etc.
- **Evolution des périmètres et des compétences** : Accompagnement aux changements impactant la gestion du personnel lors de démarches de fusion / dé-fusion / communes nouvelles, de transfert ou restitution de compétence, de mutualisation de services, de reprise d'une activité privée etc.
- **Etude organisationnelle** : Evaluation des points forts et des points faibles d'une entité pour en repérer les dysfonctionnements et définir les pistes d'amélioration.
- **Gestion des ressources humaines** :
 - **Aide à la construction d'une politique RH** plus globale.
Ex : mise en place d'une démarche GPEEC, politique d'action sociale, de recrutement, de rémunération etc.
 - **Optimisation des outils RH** : questionnements sur le bon fonctionnement ou bon usage des outils existants, création de nouveaux outils pour une meilleure performance.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DU CONSEIL EN ORGANISATION



TARIFICATION

La prestation de conseil en organisation fera l'objet d'une tarification.

Les interventions sur des problématiques propres à une collectivité et relevant d'un des champs d'action du conseil en organisation font l'objet de la tarification suivante :

- 200 € la demi-journée
- 400€ la journée

La tarification se fera sur la base d'un devis présenté lors de la formalisation de l'intervention.



Les prestations collectives (à l'instar de l'accompagnement proposé sur les lignes directrices de gestion) ne font pas l'objet d'une tarification.

CONTACTER LE SERVICE DE CONSEIL EN ORGANISATION

Clara DESBORDES

Tel : 05.55.30.08.51

clara.desbordes@cdg87.fr